



**SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES
D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY**

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 13 JUILLET 2017 À 16 H

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le treize juillet à seize heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 6 juillet 2017,

S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY, BALAGNY SUR THERAIN, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THEROUDE

Etaient présents :

M. THEROUDE, Président : M. DENIS, Vice-Président et Madame GUILLOU, titulaires
Mrs CREPY, GRAMMOND et TIAR, suppléants
Mme VERHOESTRAETE assistant à la réunion

Etaient absents :

Mme NOURY, titulaire. Mme VANDROMME et M. VERHOESTRAETE, suppléants non-excuses.

Mme DELAFONTAINE, M. BELVAL, titulaires excusés.

M. BOURGEOIS, Vice-Président excusé,

M. MARTIN, Vice-Président excusé.

M. MALBRANC, suppléant excusé.

Secrétaire de séance : M. DENIS

**N°1 : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE CRÉATION DU RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT**

La première tranche de travaux a débuté le 28 juin pour le chemin Pocquet et la rue du 14 juillet sur la commune de Balagny sur Thérain et le 10 juillet pour la rue de Heilles sur la commune de Mouy. Concernant le rue de Heilles, il y a une contrainte de délai car nous devons tenir compte des vacances scolaires afin qu'il n'y ait aucun passage de bus.

Les O.S ont été lancés mais sans subvention pour le moment.

Le programme se monte à 2.856.971,74 € dont 1.235.000 € de subvention et d'avances.

Nous avons reçu 741.453 € de l'Agence de l'Eau et 494.303 € d'avance à rembourser.

Il faut donc estimer le montant de la taxe de branchement. Lors de la réunion publique, le Président avait annoncé une somme entre 1000 et 1500 € par branchement créé. Les branchements hors-programme sont, eux, à 2650 € sans contrainte technique.

Le Président propose la somme de 1350 €.

Madame GUILLOU propose la somme de 1500 € qu'elle estime plus juste par rapport aux hors-programmes.

Le Président précise que pour les cours communes, il y aura une boite de branchement par logement. Dans le cas, très rare, d'un manque de place, il sera installé un regard plus gros qui aura plusieurs arrivées. Néanmoins, la taxe sera la même.

Siège social : 6, place Henri Barbusse 60250 ANGY

☎ 03 44 56 89 00 📠 03 44 56 89 04 ✉ sivomabbm@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

La trésorerie accepte le paiement en 3 fois. Les abonnés qui auront des difficultés financières verront directement avec la trésorerie. Dans les trois mois qui suivront les essais, il faudra que toutes les taxes soient perçues.

Le SIVOM va lancer un marché pour qu'une seule entreprise fasse les raccordements chez les particuliers. Le SIVOM avancera le financement des travaux pour être sûr que le maximum d'abonnés soient raccordés. Plus on ira vite et plus on va créer de recettes.

Après discussion, la somme de 1350 € par branchement est arrêtée.

Cette somme est votée à l'unanimité.

N°2 / CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT

Suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise, le Préfet a transféré la compétence Assainissement à la Thelloise pour les Communes d'ANGY et de BALAGNY SUR THERAIN par un arrêté à effet immédiat en date du 19 juin 2017.

De ce fait, la trésorerie n'est plus en mesure d'honorer le paiement des factures de travaux concernant ces deux communes.

Il est nécessaire de passer une convention de gestion avec la nouvelle communauté de communes pour permettre une continuité de service et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical accepte la convention de gestion avec la Thelloise et autorise le Président à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

La mise en service du forage c'est très bien passée. Il y a eu peu de problème. Les premiers retours d'abonnés font état d'une eau plus douce qu'auparavant.

M. DENIS et Mme GUILLOU sont contents de l'entreprise SADE.

M. TIAR se plaint du chef de chantier de l'entreprise BARRIQUAND. Il a eu un échange tendu avec ce dernier. L'information étant remontée au Président, ce dernier précise que ça n'arrivera plus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant plus de question, la séance est levée à 17 h 35.